

# Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :  
13/03/92

Origine :  
DGR

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie  
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale  
. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie  
de PARIS et STRASBOURG  
(pour attribution)  
Madame et Messieurs les Directeurs  
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie  
(pour information)

Réf. :  
DGR n° 2717/92

Plan de classement :  
274

Objet :  
PROTOCOLE D'ACCORD "ORGANISMES SOCIAUX - ENTREPRISES D'ASSURANCES"  
Commission d'Application  
- Nouvelles adhésions

Pièces jointes :  
0 1

Liens :  
Com.circ DGR 2484/90

Date d'effet : 1er janvier 1992 Date de Réponse :  
Dossier suivi par : REGL S.BOURGAULT  
Téléphone : 42.79.34.01

**Direction de la  
Gestion du Risque**

13 mars 1992

**Origine :**  
DGR

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie  
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale  
. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie  
de PARIS et STRASBOURG

(pour attribution)

Madame et Messieurs les Directeurs  
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(pour information)

N/Réf. : DGR n° 2717/92

Objet : Protocole d'Accord "Organismes Sociaux - Entreprises  
d'Assurances" - Commission d'Application

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointes trois nouvelles adhésions au  
Protocole d'Accord "Organismes Sociaux - Entreprises d'Assurances"  
prenant effet au 1er janvier 1992.

P/Le Directeur  
Le Directeur Adjoint

Georges DORME

P.J. - 1